

42315  
Code INSEE

Commune d'Unias  
Commune

02/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DUPORT, Maire,

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 153 938,93 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
VOTES : Contre 7 Pour  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214203150-20260218-DEL022026-AI  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 24/02/2026

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	46 841,27 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	107 097,66 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	153 938,93 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-38 017,34 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -38 017,34 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 153 938,93 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	38 017,34 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	115 921,59 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Yves DUPORT, Maire, compte tenu de la transmission, le 18/02/2026 et de la publication le 18/02/2026.

A Unias, le 18/02/2026.



Le secrétaire de séance  
Cyrielle GOUNY